

Débat national sur la transition énergétique

Cahier d'acteur de la **Fédération des Villes Moyennes**

Le débat national sur la transition énergétique annoncé par le Président de la République est une occasion unique pour les villes moyennes, dont la population est comprise entre 20 000 et 100 000 habitants, comme pour leurs intercommunalités, de voir leurs compétences en matière d'énergie confortées et renforcées. Très soucieuse de ces questions depuis plusieurs années, la Fédération des Villes Moyennes est notamment signataire, depuis le 18 mai 2010, d'un accord avec la Commission européenne pour promouvoir l'initiative de la « Convention des maires pour une énergie durable » au sein de son réseau de villes et d'intercommunalités. La maîtrise de l'énergie sous toutes ses formes est un enjeu aussi stratégique que crucial pour le monde de demain. L'urgence envi-

Une transition énergétique responsable ne peut se faire au détriment du sens commun. Les débats, les échanges et les projets de loi doivent privilégier l'intérêt général.

ronnementale, aussi importante soit-elle, n'est pas la seule préoccupation. La croissance démographique portera la population mondiale de 7 à 9 milliards d'individus d'ici 2050. Face à ces nouveaux défis, l'enjeu stratégique pour la France, c'est la maîtrise de l'énergie et la baisse de l'usage des fossiles dans les bâti-

ments et les transports, qui représentent 70 % de notre consommation d'énergie. C'est donc là où la transition doit avoir le plus d'impact. Les politiques énergétiques devront impérativement promouvoir des sources d'énergie sobre en carbone (hydraulique, biomasse, nucléaire, gaz naturel, éolienne, solaire...), mais également encourager des modes de consommation moins énergivores : c'est-à-dire organiser la transition énergétique.

Les villes, au cœur de la transition énergétique

Les compétences locales

L'échelon local des villes moyennes et de leurs intercommunalités est tout particulièrement pertinent pour intégrer les enjeux de la transition énergétique : en effet, les gisements de sobriété et d'efficacité énergétique émergent prioritairement à ce niveau. Ce sont les acteurs locaux, tels que les villes moyennes, qui disposent des leviers de l'action publique, qu'il s'agisse des grands ser-

vices urbains tels que l'habitat, les transports, les infrastructures publiques, les espaces verts, la collecte et le traitement des déchets, auxquels s'ajoute la « compétence urbanisme », qui gère de façon stratégique le développement urbain. De par la loi, c'est la ville, ou l'intercommunalité, qui est en charge des politiques énergétiques et des projets de développement durable. Elle réalise de nombreux documents de planification tel que le Plan climat énergie territorial (PCET) ou encore l'Agenda 21, la mettant ainsi au cœur des dispositifs de Maîtrise de la Demande d'Énergie (MDE).

>> L'intégration de la Maitrise de la demande d'énergie dans l'ensemble des politiques publiques communale

Une part considérable de la transition énergétique repose sur le changement des comportements individuels des ménages. Dans les villes à taille humaine, la proximité avec la population est un atout pour sensibiliser et informer les ménages sur leur consommation, ou leur mode de chauffage... Les intercommunalités et les villes moyennes, exercent déjà, avec les moyens actuels, un rôle important d'animation territoriale de proximité. Les campagnes de sensibilisation au plus près des populations, tout en intégrant les spécificités locales, doivent être renforcées. Pour cela les villes doivent disposer de fonds financiers supplémentaires.

Pilotées au niveau local, les actions de rénovations thermiques peuvent également contribuer grandement à l'efficacité énergétique. Rappelons-le, le secteur du bâtiment est la principale source d'émissions de gaz à effet de serre, avec les transports. Il faut néanmoins éviter les rénovations trop coûteuses, appliquées uniformément à tous les logements, qui pèseraient sur le budget des ménages ou de la collectivité sans délivrer de vraies économies d'énergie et de CO₂ : mettre en place un parcours de rénovation énergétique sur la base d'un bouquet de travaux adaptés à chaque logement (bâti et équipements). L'enjeu est donc de cibler les gestes les plus efficaces sur les logements les plus énergivores. Cela doit permettre, avec le même niveau de dépense, de faire plus d'économies d'énergie tout en réduisant le CO₂ émis.

Le Président de la République a fixé l'objectif de rénover 500 000 logements par an d'ici à 2017. Ce chantier colossal représente un nouveau défi pour les villes moyennes et les intercommunalités.

Mener des actions de rénovation sur le bâti est également facteur d'emploi. Le tissu économique des villes moyennes (caractérisé par un réseau dense de PME-PMI spécialisé dans la construction, électronique, la chimie...) présente de nombreux atouts. Miser sur la rénovation thermique sera source d'emplois locaux non délocalisables, indispensables en cette période de crise économique.

Les nouveaux usages et l'innovation

La transition énergétique s'accompagne du développement de nouveaux usages, tels que les véhicules propres (électriques, Gaz naturel véhicules GNV, et à moyen terme biométhane). Soucieuse de l'avenir de leur bassin de vie, les villes moyennes ont compris très tôt le rôle essentiel de l'innovation et des nouvelles pratiques énergétiques pour le développement économique et social de leur territoire. Le tissu économique des 200 000 Petites et Moyennes Entreprises (PME) et le réseau des 200 villes moyennes et intercommunalités présentent de nombreux avantages : la proximité, mais aussi de solides réseaux d'acteurs. Le déploiement des véhicules propres est la solution d'avenir pour décarboner le secteur du transport.

Limites conjoncturelles et structurelles

L'environnement économique contraint impose de repositionner les questions relatives aux coûts et aux financements de la transition énergétique. Les villes moyennes ne peuvent plus aujourd'hui couvrir et assumer à elles seules la mise en place des actions nécessaires à la transition énergétique. Les restrictions budgétaires rendent difficile la mise en œuvre de l'ensemble des politiques de la ville : santé, bâtiments, éducation...

Les acteurs locaux représentent leurs administrés. Face à la fragilité de certains ménages et à l'accroissement des prix de l'énergie, il devient impératif de trouver des solutions rapides. Pour rappel, la précarité énergétique touche, aujourd'hui, 4,5 millions de ménages en France. C'est pourquoi les communes insistent pour que la transition énergétique n'ait aucune répercussion sur les factures d'énergie des ménages.

Dans cette situation difficile, s'agissant de l'électricité, il est fondamental de maintenir une énergie compétitive, facteur décisif pour le pouvoir d'achat des français et la compétitivité des entreprises. La France, dispose avec son parc hydraulique et nucléaire d'une électricité à coût maîtrisée et sans CO₂. La péréquation tarifaire garantit aux citoyens un tarif d'acheminement de l'électricité identique sur l'ensemble des communes de France, et cela quelque soit leur situation géographique. Cette >>

>> péréquation tarifaire permet également une solidarité entre les territoires qui garantit à près de 80 % de la population française un prix d'accès au réseau de gaz naturel identique sur chacune des zones de desserte des distributeurs. Elle assure donc la solidarité sociale et la cohésion territoriale. La péréquation tarifaire est donc un outil de lutte contre la précarité énergétique qu'il semble essentielle de préserver.

Le paysage énergétique de demain

Le développement des énergies renouvelable

La réduction des consommations d'énergies fossiles s'inscrit dans les défis de la transition énergétique. Rappelons-le, l'Union Européenne des 27, dans son « paquet énergie climat » a fixé des objectifs ambitieux à travers la directive des trois fois vingt : elle consiste à réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre, à accroître de 20% l'efficacité énergétique et à porter à 20% la contribution des énergies renouvelables dans les bilans énergétiques. A ce titre, l'électricité en France constitue un véritable atout dans le cadre de la transition énergétique : au regard de la sécurité d'approvisionnement et en termes d'émission avec une production d'électricité à 90% sans CO₂. Les territoires sont des acteurs essentiels pour l'atteinte de ces objectifs. Aujourd'hui, les communes ou leurs groupements sont propriétaires des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel. A ce titre, ils jouent un rôle essentiel dans les politiques énergétiques locales : autorités concédantes pour la fourniture et la distribution d'élec-

tricité, avec respectivement EDF et ERDF comme concessionnaires désignés par la Loi, les communes ou leurs groupements négocient les contrats de concession de distribution d'électricité, et en assurent le contrôle.

Dés lors il faut renforcer l'accompagnement des collectivités locales dans leurs projets énergétiques d'identification et de valorisation des potentiels de renouvelables locales, en particulier la chaleur renouvelable, mais aussi d'efficacité énergétique des bâtiments, de développement des éco-quartiers et des nouvelles mobilités. Cela demande de trouver de nouvelles articulations entre le global, le national et le local, tout en assurant la solidarité technique et économique entre les territoires. Aussi, la Fédération des villes moyennes propose-t-elle la mise en place de structures compétentes pour accompagner et soutenir les acteurs locaux dans leurs projets de production d'énergie renouvelable sous maîtrise d'ouvrage publique, afin que ces sources d'énergies nouvelles soient localisées et utilisées de façon optimale.

L'augmentation des énergies renouvelables n'est pas sans conséquence sur le système énergétique et ses acteurs. Ainsi, si les réseaux de distribution ne sont pas les déterminants d'une politique énergétique, ils en sont la condition indispensable de sa mise en œuvre. Aujourd'hui, 93% des énergies renouvelables éoliennes et photovoltaïques sont directement raccordées au réseau de distribution d'électricité, ce qui nécessitera son développement. La FVM estime également nécessaire de développer de nouvelles formes d'énergies locales comme le biométhane (biogaz qui peut être injecté dans les réseaux de gaz naturel pour desservir tous les usages).>>

La performance du modèle national de la distribution d'électricité saluée par la Cour des Comptes

Le rapport de la Cour des Comptes sur les concessions de distribution d'électricité, publié le 12 février 2013, reconnaît les vertus du modèle actuel de la distribution.

Le principe fondamental de la péréquation tarifaire, selon lequel chaque utilisateur paie le même prix pour l'acheminement de son électricité, est intimement lié à l'existence d'un opérateur national. La péréquation tarifaire a été définitivement mise en place en France en 1959, après deux années de débats sur le sujet où fut notamment envisagé un tarif départemental de l'électricité. Cette solution n'a pas été retenue car les territoires n'ont pas tous des producteurs d'énergie, les tarifs auraient subi de fortes variations en cas de défaillance des moyens de production les plus proches.

>> Une gouvernance au plus près des territoires

La transition énergétique ne peut réussir sans la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes de la société : entreprises, collectivités territoriales, citoyens... Les élus ont un rôle essentiel dans l'évolution des lois et la prise de décision tant au niveau national qu'au niveau local. Cette double légitimité doit permettre aux représentants des villes moyennes d'être davantage consultés afin de défendre au mieux les intérêts des citoyens. Par ailleurs, les acteurs locaux ont, de par la loi, le statut d'autorité concédante dans le domaine de l'électricité. Ainsi, la Fédération des villes moyennes serait favorable à l'ouverture des organes de décisions et de consultation des entreprises publiques aux élus légitimes en la matière,

rééquilibrant ainsi les rapports de forces en vue d'une meilleure gouvernance, et cela dans un cadre juridique spécifique.

Par souci d'efficacité et de transparence, il serait nécessaire de privilégier la concertation approfondie entre les parties prenantes et les échelons locaux en matière de plan d'investissement réseau afin de répondre aux objectifs d'énergies renouvelables. De plus, la mise en cohérence des différents documents d'urbanisme (SCOT, PLU) serait souhaitable.

La transition énergétique, qui ne peut se faire qu'à long terme, implique une nouvelle gouvernance. Celle-ci devra réunir l'ensemble des acteurs représentants les différentes échelles géographiques : locale et nationale. À ce titre la Fédération des villes moyennes aura toute sa place. ■

Vrai ou Faux ?

FAUX / « Avec la péréquation tarifaire, les villes paient pour les campagnes. »

L'électricité est un bien de première nécessité. À cet égard, la péréquation permet de distribuer l'électricité en tous points du territoire au même tarif, de la plus grande métropole, au plus petit village de montagne. Ce mécanisme ne prend pas seulement en compte la distribution d'électricité mais aussi le transport. Les sources de production étant généralement éloignées des centres urbains, les villes bénéficient de la péréquation tarifaire.

FAUX / « Production locale implique moins de réseau ». *Le développement croissant des sources d'énergies renouvelables décentralisées, consommées localement, ne permet pas de diminuer les besoins de développement des réseaux électriques, bien au contraire. En effet, les réseaux électriques sont dimensionnés pour faire face aux situations dans lesquelles la production renouvelable est nulle (pas de soleil, pas de vent...). De plus, les lieux d'implantation des énergies renouvelables sont généralement diffus, ce qui implique la construction de nouvelles lignes électriques pour les relier au réseau. Les villes moyennes et intercommunalités en sont parfaitement conscientes, devant s'adapter à la multiplication des travaux liés au raccordement des énergies renouvelables dans leurs villes.*

La Fédération des Villes Moyennes (FVM)

Association présidée par Christian Pierret, ancien ministre, maire de Saint-Dié-des-Vosges, la Fédération des Villes Moyennes (FVM) regroupe les maires des villes centre dont la population est comprise entre 20 000 et 100 000 habitants ainsi que les présidents des intercommunalités qui intègrent une ville moyenne. La FVM identifie et étudie les spécificités des villes moyennes et de leurs agglomérations, pôles urbains d'équilibre entre les métropoles régionales et les territoires ruraux, qui sont des lieux de convergences et de mobilisation des énergies urbaines et rurales, où la qualité de vie constitue un facteur fort d'attractivité. Organe de réflexion et de conseil, la FVM est une force de proposition pour la défense et la reconnaissance des villes moyennes et de leurs intercommunalités. Paritaire dans ses instances de décision, la FVM compte aujourd'hui près de 200 adhérents.

Fédération des Villes Moyennes (FVM)
94 rue de Sèvres - 75007 Paris – France
Tél. : +33 1 45 44 99 61 - Fax : +33 1 45 44 24 50
fvm@villemoyennes.asso.fr
www.villemoyennes.asso.fr